



# NEWSLETTER N°47

Du 23/10 au 06/11/2015

## Stratégie commerciale

Présentée sous forme de Communication commerciale de manière holistique et trouver de la stratégie est l'intention de la Commission, la nouvelle stratégie commerciale représente un document de nouvelles modalités de s'assurer du profit des échanges commerciaux pour les consommateurs européens et surtout pour les PME. L'idée de **transparence** de la Commission est de travailler étroitement avec le Parlement, les EM et les parties intéressées avant, pendant et après les négociations. En pratique, tous les textes de négociation seront publiés, selon le modèle du TTIP. Par ailleurs, Mme. Malmström faisait appel au Conseil à publier également les mandats de négociation. Enfin, le titre '**respect des valeurs européennes**' comprend des aspects des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, le développement durable, tout confondu. Il s'agit surtout une révision à mi-parcours du système de préférences généralisées (SPG) et d'œuvrer à une meilleure gestion des chaînes de valeur, par exemple par des critères de durabilité des biocarburants, ce qui impliquera, selon l'exécutif européen « *un mélange d'instruments innovants et changements législatifs* ». ∞

La politique commerciale se trouve, par conséquent, entre l'action extérieure de l'Union et son marché intérieur et se présente comme outil de stimulation de l'économie. La Commissaire Malmström propose ainsi une stratégie reposant sur trois piliers principaux: efficacité, transparence et respect des valeurs européennes. Pour ce qui est de l'**efficacité**, il s'agit de répondre au contexte économique actuel (de crise), par des accords commerciaux adaptés aux nouveaux défis. L'idée de la Commission est d'aborder les échanges com-

merciaux de manière holistique et trouver de la stratégie est l'intention de la Commission, la nouvelle stratégie commerciale représente un document de nouvelles modalités de s'assurer du profit des échanges commerciaux pour les consommateurs européens et surtout pour les PME. L'idée de **transparence** de la Commission est de travailler étroitement avec le Parlement, les EM et les parties intéressées avant, pendant et après les négociations. En pratique, tous les textes de négociation seront publiés, selon le modèle du TTIP. Par ailleurs, Mme. Malmström faisait appel au Conseil à publier également les mandats de négociation. Enfin, le titre '**respect des valeurs européennes**' comprend des aspects des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, le développement durable, tout confondu. Il s'agit surtout une révision à mi-parcours du système de préférences généralisées (SPG) et d'œuvrer à une meilleure gestion des chaînes de valeur, par exemple par des critères de durabilité des biocarburants, ce qui impliquera, selon l'exécutif européen « *un mélange d'instruments innovants et changements législatifs* ». ∞

Du côté bilatéral, la seule vrai nouveauté

## DANS CE NUMÉRO

<i>Stratégie commerciale</i> .....	1
<i>Cop 21 : le négociations de la dernière chance</i> ....	2
<i>Rapport Girling : un débat houleux et un vote incertain en perspective à Strasbourg</i> .....	3
<i>OGM &amp; nouvelles techniques de sélection</i> .....	4
<i>Conseil agriculture du 22 octobre</i> .....	6
<i>Budget 2016 : Etats des lieux de la procédure</i> ....	7
<i>Promotion</i> .....	7
<i>Brèves</i> .....	2,3,4,5
<i>Calendrier des prochains événements</i> .....	8

Restent à voir les commentaires des législateurs, mais il faudra attendre mi-2016 avant d'avoir une position au Parlement, un délai qui ne fait pas rêver la Commission, désireuse de convaincre l'opinion publique que le commerce crée de l'emploi et que l'Union doit s'y mettre si elle veut façonner et ne pas subir la mondialisation.

## Cop 21 : Les négociations de la dernière chance

La dernière session de négociations préparatoires en vue de la COP21 se sont déroulées à Bonn cette semaine (19-23 octobre). L'UE a appelé toutes les parties à faire preuve d'ambition pour améliorer et clarifier le projet de texte de négociation qui sera soumis à Paris aux chefs d'État et de gouvernement à partir du 30 novembre prochain.

Le contexte des négociations est nettement favorable : le texte de base est nettement plus concis et lisible que lors des dernières sessions de négociations et les progrès accomplis au cours des derniers mois sont considérables. À moins de 50 jours de la COP21, 150 parties ont soumis à l'ONU leur offre de contribution nationale (INDC) couvrant près de 90% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit beaucoup plus que les 14% couverts par la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto.

Cependant, un travail substantiel reste à effectuer pour parvenir à un nouvel accord

international, ambitieux, applicable à l'ensemble des États et juridiquement contraignant.

Les contributions actuelles, bien qu'importantes, ne sont pas suffisantes pour respecter l'objectif des 2°C. C'est pourquoi le mandat de l'UE suggère d'introduire des cycles de réexamen de cinq ans qui permettront d'augmenter régulièrement le niveau d'ambition des objectifs, une mesure essentielle pour la crédibilité de l'accord. Ce mécanisme permettraient, d'une part, d'obtenir un accord durable dans le temps et, d'autre part, d'adapter le texte aux évolutions de la science et des technologies.

S'agissant des objectifs d'atténuation, la limitation du réchauffement à moins de 2°C doit encore être « opérationnalisée » et traduite en objectifs concrets et compréhensibles, notamment pour les entreprises. Enfin, les parties doivent encore garantir la transparence du futur accord et de ses mécanismes. Le mandat de l'UE souligne à cet égard qu'il s'agit d'assurer un régime solide fondé sur des règles communes, y compris des règles concernant la transparence et l'obligation de rendre des comptes, afin d'assurer une certaine prévisibilité et de pouvoir mesurer et comparer

les efforts de chacun.

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a assuré qu'elle serait activement impliquée dans les négociations afin que l'accord conclu à Paris intègre le plus possible la position de l'UE, telle qu'arrêtée officiellement le 18 septembre dernier.

Par ailleurs, selon un rapport de l'Agence européenne de l'environnement publié le mardi 20 octobre, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 23% entre 1990 et 2014 en Europe et l'Union pourrait dépasser son objectif de réduire de 20% ses émissions à l'horizon 2020. Un argument de poids pour convaincre ses partenaires à conclure un accord ambitieux.

## Lait

12 EM ont dépassé cette année leurs quotas nationaux de production de lait, 818 millions d'euros devant être remboursés en superprélèvement. La somme a doublé par rapport à l'année passée (409 millions d'euros), la production totale de l'UE étant en hausse de 2,7% par rapport à 2013/2014. L'Allemagne se confronte à un superprélèvement de 309 millions, la Pologne 161 millions et les Pays-Bas 135 millions d'euros. Pour la première fois depuis des années, l'Italie a également dépassé son quota de 1%, tandis que 16 autres EM restent d'au moins 10% au-dessous de leurs quotas. RO et BG sont les dernières du classement, avec une production de 39,3% et 53,6% au-dessous de ce qu'ils ont le droit de produire. Néanmoins, le superprélèvement pourra être collecté en trois tranches égales, sans intérêts, d'ici 2017.



## Réunion extraordinaire de la ComEnvi à Strasbourg

La ComEnvi se réunira à Strasbourg le jeudi 29 octobre prochain, pour un échange de vues avec le ministre des affaires étrangères français, Laurent Fabius. Cet échange de vue s'articulera autour des derniers développements dans les négociations préparatoires de la COP21 ainsi que des attentes des eurodéputés quand à la conférence et l'accord sur lequel celle-ci est sensée aboutir. Les députés membres de la commission AFET sont également invités à participer à la discussion. Pour rappel, Laurent Fabius présidera la COP21, qui se déroulera à Paris du 30 novembre au 6 décembre 2015. La dernière session de négociations ayant eu lieu cette semaine à Bonn, cette réunion sera l'occasion de faire le bilan des avancées vers un compromis.

## Rapport Girling : un débat houleux et un vote incertain en perspective à Strasbourg

Le débat ainsi que le vote sur le rapport Girling sur la proposition de directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (première lecture) auront lieu lors de la prochaine session plénière à Strasbourg (26-29 octobre).

Pour rappel, les amendements adoptés en Comenvi le 15 juillet dernier avaient introduit de nouvelles dispositions imposant des limitations d'émissions de méthane et d'ammoniac, qui sont particulièrement problématiques pour le secteur agricole.

En effet, limiter les émissions de méthane, gaz à effet de serre puissant rejeté principalement par les élevages de ruminants (du fait de la fermentation entérique), implique en pratique des investissements colossaux au niveau des exploitations agricoles (par exemple pour installer le maté-

riel nécessaire à la méthanisation), et aurait pour effet une restructuration importante du secteur de l'élevage (à la faveur des grosses exploitations).

Par ailleurs, ces dispositions seraient impraticables pour les élevages à l'air libre, alors même que ceux-ci sont encouragés pour des considérations liées au bien-être animal.

Quant à l'ammoniac, si celui-ci est effectivement rejeté principalement par le secteur agricole, les limites imposées se voient reprocher un manque de base scientifique solide.

Le groupe PPE ainsi que plusieurs eurodéputés (dont dont Gilles Pargneaux, Eric Andrieu, Jean Arthuis, Jean-Paul Denanot, Angélique Delahaye et Michel Dantin) ont déposés plusieurs amendements sur ce texte afin d'exclure le méthane de son champ d'application et assouplir les dispositions relatives à l'ammoniac.

Beaucoup d'incertitudes pèsent cependant sur l'issue du vote, face à la complexité et à la conflictualité de ces mesures. Une seconde lecture est même envisageable, ce qui est relativement rare d'habitude du

fait du recours croissant aux trilogues. En effet, le Conseil n'est a priori pas favorable à l'inclusion du méthane dans le champ d'application de la directive.

Le débat sur ce texte aura lieu le matin du mercredi 28 octobre, et le vote est pour le moment prévu le même jour dans l'après-midi (ordre du jour provisoire). L'ordre du jour définitif de la session plénière sera disponible le lundi 26 octobre. ☺

## *La mise en œuvre de la Directive Tabac se précise*

La décision d'exécution précisant la disposition, la présentation et la forme des avertissements sanitaires combinés concernant les produits du tabac à fumer, a été adoptée par la Commission le 9 octobre dernier. Pour rappel, la Directive sur les produits du tabac (2014/40/EU), stipule qu'une photographie couleur, un avertissement sanitaire, et des informations permettant l'arrêt du tabagisme doivent couvrir 65% de l'avant des paquets de tabac à fumer. La décision met en œuvre ces exigences, en tenant compte des différentes formes de paquets (cigarettes, tabac à rouler, etc). Ces nouveaux types d'avertissements sanitaires seront obligatoires à partir de mai 2016. ☺



## OGM & Nouvelles techniques de sélection

Après un rejet en bloc de la proposition de la Commission par la comenvi le 13 octobre, les députés devraient rejeter le texte en plénière le 28 ou 29 octobre (agenda pas encore disponible). De nombreuses déclarations d'eurodéputés de tous les groupes politiques confortent la position de la comenvi (bien que pour des raisons parfois divergentes) et laissent à penser que le rejet devrait être massif lors du vote.

Du côté du Conseil, bien qu'aucune stratégie n'ait émergé officiellement, des premiers retours indiquent qu'un nombre certain d'Etats membres devraient, à l'image du Parlement, prôner un rejet de la proposition. Une source proche du dossier estime en effet que le Conseil devrait rejeter le texte. A ce stade, il n'y a pas de calendrier pour la procédure au Conseil. Le sujet est toutefois abordé, en point divers, dans le cadre du Conseil Agriculture et Pêche qui se déroule aujourd'hui à Luxembourg : la délégation slovène rendra compte de discussions qui se sont déroulées sur le

sujet au mois d'août entre délégations autrichienne, bosnienne, chypriote, allemande, hongroise, italienne, kosovare, lituanienne, luxembourgeoise, macédonienne, polonaise serbe et slovène. Cette conférence ministérielle intitulée « Comment maintenir une agriculture sans OGM en Europe » a débouché sur une déclaration commune mettant en garde contre les potentiels effets pervers de la proposition de renationalisation des autorisations d'utilisation de la Commission.

La Commission, pour sa part, n'a cessé de répéter qu'en cas de rejet de la proposition, elle ne proposerait pas de « plan B ». L'UE resterait donc sur un statu quo. Le rejet de la proposition pourrait, selon certains analystes, légitimer ou faciliter pour la Commission l'autorisation d'utilisation des OGM restés « sans opinion » lors du vote en Comité d'appel (en lien, un schéma explicatif de la procédure d'autorisation).

\*\*\*

La DG SANTE devrait publier dans les prochains mois son interprétation légale quant au statut des « nouvelles techniques de sélection » que sont, par exemple, la mutagénèse dirigée par oligonucléotide, la

cisgénèse, l'intragénèse, l'agroinfiltration,... Toutes les parties prenantes conviennent du fait que ce verdict, demandé par les autorités nationales à la Commission en 2007, aura un impact considérable sur l'utilisation de ces techniques. Or, des observateurs estiment qu'il est possible, voire probable que la Commission décide d'insérer sans distinction ces techniques dans le champ d'application de la Directive « OGM » 2001/18. Cela rendrait leur emploi plus coûteux et contraignant du fait des procédures européennes d'autorisation de mise sur le marché et impacterait la perception que le grand public a de ces techniques.

Selon José Bové, interrogé par Euractiv, ces techniques constituent « une tentative de vendre des OGM aux européens par la porte de derrière ». Il s'oppose fondamentalement à ces techniques car il estime que « rendre des variétés de plantes résistantes aux herbicides est dangereux et nocif pour la santé et l'environnement à court, moyen et long terme ». Il critique en outre le fait que les débats et la prise de décision se fassent exclusivement sur des bases scientifiques et légales, laissant ainsi de côté un réel débat démocratique. ☀

## Nouveaux aliments

Dans un avis publié le 8 octobre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) parvient à la conclusion que les insectes constituent des denrées aussi sûres que les denrées conventionnelles. Le profil de risque prend en compte les aspects biologiques (bactéries, virus, parasites,...), chimiques (métaux lourds, hormones,...), ainsi que les allergènes et autres dangers liés à l'environnement. Les scientifiques de l'EFSA jugent « comparables » les risques présentés par l'élevage d'insectes par rapport aux productions animales conventionnelles. Ils considèrent que les systèmes de gestion des déchets existants sont applicables à ce type d'élevage et relèvent un manque flagrant de données sur certains aspects de l'activité, notamment sur les risques de contamination microbienne ou l'impact des produits chimiques. ☀



## Contrôles officiels

Le Coreper (Comité de Représentants Permanents) du 14 octobre a donné mandat à la Présidence luxembourgeoise pour débuter les négociations interinstitutionnelles sur le projet de règlement relatif aux contrôles dans la chaîne alimentaire. Les diplomates sont ainsi parvenus à un accord sur les deux principales pierres d'achoppement de ce dossier : le rôle des vétérinaires et la possibilité de déléguer certaines tâches de contrôle à des auxiliaires (au Coreper du 7 octobre) et la question du financement des contrôles officiels, ou redevances (au Coreper du 14 octobre). Du fait de cet accord, le sujet a été retiré de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Agriculture du 22 octobre. ☀

## Agriculture biologique

Le 13 octobre, les députés de la Co-magri ont d'adopté avec une large majorité (32 voix pour, 2 contre et 10 abstentions) le projet de rapport de Martin HAUSLING (Verts, DE) concernant la production et l'étiquetage des produits biologiques. Tous les amendements de compromis ont été adoptés. Par ailleurs, le mandat de négociation pour les trilogues (y compris la composition de l'équipe de négociation du PE) a été adopté avec 37 votes en faveur, 5 contre et 2 abstentions. Le rapporteur ayant obtenu la majorité absolue des voix de sa commission parlementaire, le règlement du PE lui permet d'entamer les discussions avec la Commissions et le Conseil, sans devoir attendre un vote en séance plénière. Avant le vote, plusieurs députés se sont plaint d'une procédure qu'ils jugent trop rapide étant donné le nombre d'amendements soumis et la complexité de certains aspects du dossier. Ils auraient souhaité un vote en plénière avant les trilogues. [∞](#)

## UE / Canada

Suite à des inspections et un audit dans certains Etats membres, le Canada importera de nouveau du bœuf en provenance de : AT, BE, CY, CZ, DK, FI, FR, DE, EL, IE, IT, LX, NL, PT, SK, SI, ES, SE et UK.

Il s'agit des mêmes pays qui avaient le droit d'exporter de la viande bovine au Canada avant l'imposition de l'embargo en 1996, à cause du ESB.

Pour la Commission européenne, la reconnaissance de l'UE en tant qu'entité unique par un partenaire commercial très important représente une avancée notable. L'exécutif européen espère qu'une reconnaissance similaire serait accordée par d'autres partenaires internationaux, notamment les Etats-Unis, sous-entend le communiqué de presse. [∞](#)

## Etats-Unis

Les américains reconnaissent désormais le système de régionalisation européen dans la lutte contre la peste porcine africaine.

L'APHIS (Service américain d'inspection de la santé animale et végétale, qui publie des listes des pays affectés par la peste porcine africaine) ajoutera l'entrée « *toute zone de restriction de l'UE* » et supprimera la Sardaigne, qui figurait comme entité individuelle.

Autrement dit, les Etats-Unis ne procéderont plus à des évaluations propres, mais reconnaîtront l'UE en tant qu'entité unique dans la lutte contre cette maladie et ajouteront à leur liste uniquement les zones de restrictions listées par l'UE. Pourtant, même si l'UE ne considère pas Malte comme zone affectée, les Etats-Unis gardent son statut jusqu'à la publication des résultats d'une évaluation actuellement en cours, à la demande de l'UE. [∞](#)



## Conseil Agriculture du 22 octobre

### Agriculture et climat – COP21

A quelques semaines de la COP21, les ministres ont eu un échange de vues sur la contribution de l'agriculture à la lutte contre le changement climatique, sur base d'un document préparé par la Présidence Luxembourgeoise. De nombreux Etats membres ont ainsi estimé que l'actuelle Politique Agricole Commune (PAC) comptait des outils efficaces dans ses deux piliers. Plusieurs délégations ont estimé que l'impact de l'agriculture sur le climat varie d'une région ou d'une ferme à l'autre. Des interventions soulignaient la nécessité de maintenir des bénéfices supérieurs aux coûts pour les agriculteurs.

Répondant à deux questions posées par la Présidence, certaines délégations ont listé des pratiques agricoles efficaces pour lutter contre le changement climatique : traitement des effluents d'élevage, biogaz, ... La France a notamment mis en avant un programme de recherche international sur la séquestration du carbone dans les sols appelé « 4 pour 1000 » (initiative déjà présentée lors de la session de juillet). L'économie circulaire a également été présentée par certaines délégations comme une solution particulièrement viable.

Les Ministres se sont accordés sur l'importance capitale du financement de la recherche dans ce domaine. Le Partenariat Européen d'Innovation (EIP) sur la Productivité Agricole et la durabilité a un rôle clé à

jouer. Par ailleurs, le transfert de connaissance des chercheurs aux agriculteurs est une étape particulièrement importante.

### Protection phytosanitaire durable

La délégation néerlandaise a informé les ministres de son initiative visant à « accélérer le passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable ». Concrètement, elle a pour but de promouvoir un plus large éventail de mesures et de substances autorisées plus respectueuses de l'environnement, notamment, à titre de substitution, des méthodes et techniques phytosanitaires présentant moins de risques.

Les Pays-Bas ont également proposé la constitution d'un groupe d'experts réunissant tous les Etats membres intéressés afin d'étudier des pistes à court et moyen terme afin de « verdir » la boîte à outils phytosanitaire. Cette initiative a été soutenue par plusieurs délégations : Suède, France, Autriche, Allemagne, Italie, Grèce, Croatie, Portugal, Lituanie, Slovénie, Pologne, Lettonie ou encore Espagne. La Commission a vivement soutenu cette initiative. Le Royaume-Uni souhaite que le groupe étudie surtout les manières de promouvoir ce 'verdissement' de la lutte contre les nuisibles, tandis que la Belgique a demandé que le mandat de ce groupe de travail soit très précis afin de ne pas imposer d'obligations supplémentaires aux producteurs. Pour sa part, la Roumanie souhaite que la Commission soit en charge de structurer les discussions.

### Conférence ministérielle - une agriculture européenne sans OGM

La délégation slovène a présenté les résul-

tats d'une conférence ministérielle (réunissant les délégations autrichienne, bosnienne, chypriote, allemande, hongroise, italienne, kosovare, lituanienne, luxembourgeoise, macédonienne, polonaise serbe et slovène) s'étant déroulée au mois d'août dernier et intitulée « Comment préserver une agriculture européenne sans OGM ». Plusieurs Etats membres ont soutenu les conclusions de la déclaration commune de cette conférence, valorisant l'agriculture sans OGM, notamment via l'étiquetage (auquel le Royaume-Uni s'est opposé). L'Italie a évoqué la nécessité de réintroduire du soja non transgénique dans l'UE. D'autres ont exprimé leur souhait de ne pas affaiblir la législation existante, ainsi que le rôle de l'EFSA. L'Espagne, le Royaume-Uni, le Portugal et les Pays-Bas ont estimé que les biotechnologies constituaient une opportunité. Pour sa part, la Commission a rappelé sa proposition, actuellement débattue au sein du PE et du Conseil, offrant la possibilité aux Etats membres de restreindre ou d'interdire l'utilisation d'OGM sur leur territoire. Le Commissaire Andriukaitis aurait évoqué une étude en cours sur l'étiquetage des OGM.

### Nouvelles techniques de sélection végétale et animale

La délégation allemande a informé les ministres des enjeux du cadre légal autour des nouvelles techniques de sélections développées pour les végétaux ou les animaux. Quelques Etats membres ont rejoint le point de vue allemand, demandant une clarification du cadre légal. D'autres ont estimé que ces techniques ne devraient pas être couvertes par la législation relative aux OGM, afin d'encourager la recherche et l'innovation. [...] ☺



BEAF

Bureau Européen de l'Agriculture Française

## Budget 2016: Etat des lieux de la procédure

**La Commission des budgets du PE (comBUDG) a voté contre les coupes budgétaires du Conseil**, les 28 et 29 septembre, regrettant notamment les baisses d'attributions aux programme de recherche Horizon 2020 et au programmes d'interconnexion. Après avoir voté près de 2000 amendements, les députés de la comBUDG demandent par ailleurs l'ajout de 1,2 million € dans divers postes budgétaires pour répondre aux enjeux de la crise migratoire que connaît actuellement l'UE. Parmi les autres priorités dignes d'être notées, la comBUDG souhaite prolonger le financement de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes en 2016 (initialement prévu pour 2014 et 2015) ; rétablir les montants proposés pour la recherche et l'interconnexion des réseaux, intègre le plan d'aide de la Commission destiné aux éleveurs touchés par l'embargo russe et demande des fonds supplémentaires pour le programme Erasmus +.

**La Commission européenne a adopté sa lettre rectificative n°2 au projet de budget 2016**, le 30 septembre. Dans cette lettre rectificative, la Commission

augmente les dépenses pour l'agriculture de 660,7 millions d'EUR par rapport au PB 2016. Cette somme englobe les 500,7 millions € du plan d'aides exceptionnel aux agriculteurs, présenté par la Commission en septembre, puis adopté en octobre, ainsi qu'une série de mesures adoptées précédemment (stockage privé du lait écrémé en poudre et du beurre, soutien temporaire pour certains fruits et légumes) à hauteur de 197,3 millions €. En outre, la lettre rectificative prévoit un renforcement de 1 380 millions € en crédits d'engagement en réponse à la crise migratoire.

**Le Conseil de l'UE a appelé le PE au réalisme**, dans un communiqué de presse, à l'issue du trilogue le 19 octobre. Pierre Gramegna, le ministre des Finances du Luxembourg a ainsi déclaré : « Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous sommes confrontés à des défis politiques majeurs qui nous obligent à prendre des mesures exceptionnelles et à mobiliser des soutiens financiers extraordinaires. Mais nous ne pouvons pas continuer à augmenter le budget de l'UE, sans aucune limite. Nous devons le faire face à la situation actuelle tout en respectant pleinement les contraintes qui pèsent sur nos finances à la lumière des priorités clairement justifiées ». Il appelle donc le PE à la prudence, afin de s'assurer que les ressources de l'UE puis-

sent pleinement être absorbées. Pour mémoire, en adoptant les projets de budgets rectificatifs 5 et 7, le Conseil et le Parlement ont déjà mobilisé 490,3 millions d'euros en engagements et 133,6 millions en paiements provenant du budget 2015 pour aider les réfugiés.

Jean Arthuis (ALDE/FR), Président de la comBUDG, a estimé lors d'un compte-rendu oral du trilogue livré à ses homologues le 22 octobre, que la conciliation s'annonçait particulièrement complexe et regrettait un décalage entre les déclarations des gouvernements et les engagements budgétaires. Selon lui, le budget 2016 de l'UE ne permettra pas de répondre aux engagements politiques relatifs à la crise migratoire, ou à la sécurité au sein de l'UE et au Moyen-Orient.

### Calendrier

27 octobre : débat en plénière

28 octobre : vote en plénière

29 octobre : début des 21 jours de conciliation

23/26 novembre : vote en plénière à l'issue de la conciliation

∞

## Promotion

111 millions d'euros seront dédiés à la promotion des produits agricoles de l'UE en 2016. C'est ainsi que la Commission résume son action en faveur de la consommation de produits issus de l'agriculture européenne au sein du marché de l'UE, mais également dans les pays tiers, afin d'offrir de nouveaux débouchés. Une nouvelle politique de promotion vient en effet d'être publiée au JO aujourd'hui, sous forme d'un règlement délégué et d'un règlement d'exécution (prévu dans le cadre du paquet d'aide aux agriculteurs). Les textes prévoient :

- Une augmentation progressive des fonds

européens destinés à la promotion des produits agricoles (de 61 millions € en 2013 à 200 millions € en 2019). En 2016, 111 millions € y seront dédiés;

- Une augmentation significative des taux de cofinancement : de 70% pour les programmes simples à 80% pour les programmes multiples (voire 85% pour les Etats membres sous assistance financière);

- Une stratégie de promotion européenne avec une liste plus étendue de pays tiers visés par les programmes et des actions de sensibilisation des consommateurs européens;

- L'élargissement de l'éligibilité aux mesures, notamment aux organisations de producteurs et à certains produits transfor-

més tels que le pain, les pates ou le chocolat;

- La réduction des charges administratives et des délais; et

- La création d'un guichet unique géré par la Commission pour la coordination des programmes impliquant plusieurs Etats membres.

Dans une déclaration à la presse, le commissaire Hogan s'est félicité de l'allocation de 30 millions € à la promotion des produits laitiers et porcins dans le cadre du paquet de 500 millions présenté en septembre. Parallèlement à cette annonce, il a expliqué qu'il préparait actuellement une « offensive diplomatique » visant à ouvrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs européens à travers le monde. ∞

## CALENDRIER DES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

### PARLEMENT EUROPÉEN

- ◆ Du 26 au 29 octobre 2015 : Session plénière [∞](#)
- ◆ Le 29 octobre 2015 : ComEnvi (échange de vues avec Laurent FABIUS sur les négociations pour la COP 21), Strasbourg [∞](#)

### ÉVÉNEMENTS ET CONFÉRENCES

- ◆ Le 5 novembre 2015 : “Trade Sustainability Impact Assessment in negotiations with Myanmar/Burma”, Commission Européenne, Centre Albert Borchette, 14h30-16h30. [∞](#)

PROCHAINE NEWSLETTER LE 06 NOVEMBRE 2015



BUREAU EUROPEEN DE  
L'AGRICULTURE FRANCAISE  
BEAF  
Avenue des Arts 1/2 bt.9  
1210 Bruxelles  
+32 2 285 43 80

Participation : V. Guérin, C. Marin, B. Kerjean, F. Gauttier, A. Alfred